

**DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO SUR  
L'ASSISTANCE AUX VICTIMES DES MINES A L'OCCASION DE LA 15<sup>ème</sup> REUNION  
DES ETATS PARTIES**

**Santiago de Chili, 28 novembre-03 décembre 2016**

**Monsieur le Président ;**

La mise en œuvre du plan d'action de Maputo dans le domaine de l'Assistance aux victimes a connu une série d'activités prometteuses en République Démocratique du Congo depuis fin 2013 et début 2014, date de clôture de l'enquête nationale de contamination par Mines Antipersonnel et Armes à Sous Munitions.

En effet, sur cette liste d'activités, la République Démocratique du Congo a finalisé la procédure de ratification de la Convention sur les Personnes vivant avec Handicap.

Ensuite, une loi de mise en œuvre de la Convention précitée a été introduite au Parlement par le Ministre des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale.

Dans le même ordre d'idées, sous le Haut patronage du Président de la République, une table ronde des états généraux sur la situation des personnes vivant avec handicap en République Démocratique du Congo a été organisée du 02 au 04 juin 2016 avec la participation de tous les ministères et Services de l'État impliqués ainsi que les acteurs non étatiques concernés, particulièrement les Associations congolaises des victimes des Mines.

Cette table ronde a abouti à l'adoption par toutes les parties prenantes du **"plan stratégique national 2016-2020 de Protection et de Promotion des Personnes en situation de Handicap"** dont les victimes des Mines répondant ainsi à la recommandation du plan d'action de Maputo consistant à améliorer des plans, des politiques et des cadres juridiques pour répondre aux besoins des victimes de mines.

Cet atelier a permis aussi la mise en place d'une structure interministérielle dénommée **"Mécanisme National de suivi de la mise en œuvre de la Convention relative aux Droits des Personnes vivant avec handicap"** répondant en même temps à l'obligation du plan d'Action de Maputo relative renforcement de la coordination avec les entités nationales.

**Monsieur le Président;**

Concernant, les statistiques des victimes, notre programme a poursuivi sans relâche l'identification des victimes ainsi que leurs besoins respectifs.

Lors de l'adoption du Plan d'Action de Maputo, la République Démocratique du Congo comptait **2.516 victimes** auxquelles se sont immédiatement ajoutées **47 victimes** un mois après présentation de notre rapport à Maputo ramenant le chiffre à **2.563 victimes**.

A ce jour, du fait de la poursuite des conflits armés et de l'inaccessibilité de certaines zones polluées, nous avons enregistré pendant toute cette période 123 autres victimes qui ramènent le total des victimes en République Démocratique du Congo à **2.686 victimes**.

### **Monsieur le Président;**

Ces statistiques inquiétantes de plus nous offre une mauvaise révélation du fait que plus de 15% de nouvelles victimes sont des enfants. Aussi, faudra-t-il savoir que les 34 dernières victimes ont connu leur accident seulement ce 08 novembre 2016 en pleine Ville de Goma à l'Est de la République Démocratique du Congo parmi lesquelles un enfant mineur tué, un adulte civil blessé et 32 militaires du contingent indien de la Mission des Nations Unies au Congo blessés lors de l'exercice des activités sportives quotidiennes. L'engin mortel fait l'objet des enquêtes minutieuses car son caractère artisanal sème encore le doute au niveau des experts dont les conclusions semblent converger vers l'usage d'une Mine improvisée.

A la suite de cette augmentation dramatique du nombre des victimes, l'absence des moyens financiers fait qu'il n'y a eu aucun programme cohérent d'assistance et de réinsertion socioéconomique de toutes ces victimes entre 2014 à ce jour.

C'est donc devant ce tableau sombre que la République Démocratique du Congo réitère la nécessité de la solidarité et de la Coopération internationales pour lui permettre de promouvoir des programmes spécifiques qui permettront d'apporter une assistance directe aux victimes ainsi qu'à leurs dépendants tel que l'exige le Plan d'Action de Maputo.

Je vous remercie

Fait à Santiago, le 29 décembre 2016.-

**Maître SUDI ALIMASI KIMPUTU**  
COORDONNATEUR NATIONAL DU CENTRE  
CONGOLAIS DE LUTTE ANTIMINES